



Contestation montant ARE

Par **MarieChris21**, le **12/07/2023** à **17:46**

Bonjour

Licenciée en Décembre 2022, je n'ai été prise en charge par Pôle Emploi qu'à l'issue d'un délai de carence de 180 jours, en raison du montant de mon indemnité conventionnelle de licenciement .

Je ne suis pas d'accord avec le montant d'ARE calculé par Pôle Emploi .

Ma situation est très complexe ; licenciée une première fois en décembre 2021 (et inscrite à cette même date à Pôle Emploi), j'ai contesté mon licenciement et obtenu son annulation.

Réintégrée dans mon emploi en Octobre 2022, j'ai pris acte de la rupture de mon contrat de travail aux torts exclusifs de l'employeur , et donc (re)licenciée en décembre 2022

Entre Décembre 2021 et Octobre 2022, j'ai majoritairement été en arrêt maladie (avec des IJSS)

J'ai besoin de faire effectuer un calcul comparatif "en aveugle" , pour saisir le Tribunal Judiciaire

Savez-vous svp s'il existe des "consultants "en indemnisation Pôle Emploi qui pourraient établir un tel document au vu de mon historique et de mes bulletins de salaire ?

Mon expert -comptable ne maîtrise pas les règles d'indemnisation Pôle Emploi dans les cas particuliers de suspension de contrat de travail tels que maladie

Mon avocat perçoit bien une erreur dans le montant de mon ARE, sans toutefois être en mesure de faire ces calculs;

Merci par avance de vos suggestions

Par **NeryFoster**, le **10/08/2023** à **09:18**

Bonjour,

Vous pourriez envisager de contacter Pôle Emploi pour discuter de votre situation complexe et obtenir des conseils sur les démarches à suivre. Ils pourraient vous orienter vers des

ressources ou des spécialistes appropriés ou bien vous pourriez effectuer des recherches en ligne pour trouver des consultants ou des experts en indemnisation Pôle Emploi qui proposent leurs services.

Bon courage